

# **COMMUNE DE SAINT FELIU D AMONT**

*Département des Pyrénées-Orientales Arrondissement : PERPIGNAN*

## **Compte rendu de la séance du 18 avril 2016**

Madame Jocelyne ALBERT (Conseiller Municipal), Monsieur Jean-Paul BONNET (Conseiller Municipal), Monsieur Jean-Christophe BOURQUIN (Conseiller Municipal), Monsieur Alain CATALA (Conseiller Municipal), Monsieur Alain CHAZEE (Conseiller Municipal), Monsieur Francis JOULIA (4eme Adjoint), Madame Marie-Francoise LANCIAUX (3eme Adjoint), Monsieur Jean-Claude MORAT (2eme Adjoint), Monsieur Julien MURCIA (Conseiller Municipal), Madame Francoise OLIVE (Conseiller Municipal), Monsieur Robert OLIVE (Maire), Monsieur Jean-Pierre PASCAL (1er Adjoint), Madame Florence SIBIEUDE (Conseiller Municipal)

Madame Roselyne DIAZ (Conseiller Municipal) par Madame Marie-Francoise LANCIAUX  
Monsieur Jean-Claude BOUCHET (Conseiller Municipal)

Secrétaire(s) de la séance: Jocelyne ALBERT

### **Ordre du jour:**

- Approbation des comptes-rendus des 18/01/2016 et 10/03/2016
- Rapports annuels sur le Prix et la Qualité du Service public 2015 (eau potable/assainissement)
- Déclaration d'Intention d'Aliéner (D.I.A.)
- Bail ancien captage
- Contrat d'Accompagnement à l'Emploi (C.A.E.)
- Écoles Saint-Féliu d'Amont/Saint-Féliu d'Avall (Charte)
- Désignation Jurés d'Assises
- Enquête publique
- Comptes de gestion 2015 (Eau et Assainissement)
- Comptes administratifs 2015 (Eau et Assainissement)
- Affectation des résultats 2015 (Eau et Assainissement)
- Prix de vente de l'eau
- Vote du budget 2016 (Eau et Assainissement)
- Comptes de gestion 2015 (Commune)
- Comptes administratifs 2015 (Commune)
- Affectation des résultats 2015 (Commune)
- Taux d'imposition
- Vote du budget 2016 (Commune)
- Questions diverses

En ouverture de séance, Monsieur le Maire soumet à l'approbation des membres du Conseil Municipal les procès-verbaux des séances précédentes. Les comptes-rendus des réunions du 18 janvier 2016 et du 10 mars 2016 sont approuvés à l'unanimité.

### **Adoption RPQS 2015 eau potable (DE\_2016\_028)**

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par ses articles D.2224-1 à D.2224-5, de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'Alimentation en Eau Potable.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'Alimentation en Eau Potable de la commune de Saint-Féliu d'Amont.

### Adoption RPQS 2015 assainissement ( DE\_2016\_029)

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif. Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement ([www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)).

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif et décide de mettre en ligne le rapport validé sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr) conformément à l'arrêté SNDE du 26 juillet 2010.

### D.I.A. (Déclaration d'Intention d'Aliéner)

Deux demandes sont présentées à l'organe délibérant. L'ensemble des élus décide de ne pas préempter les biens vendus. (Vente : SCI JORDAN/VIANEFE - DESPLAT parcelle A336 et vente : SCI JORDAN/ VIANEFE Bruno - PASSARIUS Kathy - DESPLAT parcelle A336).

### Bail de location logement dit "ancien captage" (DE\_2016\_30)

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que le bail du logement dit « ancien captage » occupé par Monsieur et Madame GAQUIERE Michel est arrivé à échéance le 31 mars dernier. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des Membres présents ou représentés, décide de renouveler, pour une durée de 3ans, le bail du logement dit « ancien captage » à Monsieur et Madame GAQUIERE Michel. La location fera l'objet d'un bail à compter du 01 mai 2016 pour un montant mensuel de 425 € 45 (quatre cent vingt cinq euros et quarante cinq centimes) qui sera révisable annuellement en fonction de l'indice de révision des loyers indiqué sur le bail.

### Contrat CAE (Contrat d'Accompagnement à l'Emploi) (DE\_2016\_31).

Le maire informe l'assemblée que, depuis le 1er janvier 2010, le dispositif « contrat unique d'insertion » (CUI) est entré en vigueur. Institué par la loi du 1er décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion, ce nouveau dispositif a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles d'accès à l'emploi, en simplifiant l'architecture des contrats aidés. Dans le secteur non-marchand, le CUI prend la forme d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE).

Un agent en CAE pourrait être recruté au sein de la commune, pour exercer la fonction d'agent polyvalent affecté à la propreté des locaux, à raison de 20 heures par semaine. Ce contrat à durée déterminée serait conclu pour une période d'un an à compter du 01/05/2015 et pourrait être renouvelé 1 fois (sous réserve notamment du renouvellement de la convention « Contrat unique d'insertion »).

L'Etat prendra en charge une partie de la rémunération correspondant au SMIC et exonèrera les charges patronales de sécurité sociale. La somme restant à la charge de la commune sera donc minime.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide de recruter d'un CAE pour occuper les fonctions d'agent polyvalent affecté à la propreté des locaux à temps partiel, à raison de 20 heures/semaine pour une durée d'un an renouvelable une fois.

### Écoles Saint-Féliu d'Amont/Saint-Féliu d'Avall (Charte) (DE\_2016\_032)

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'une charte entre les communes de Saint-Féliu d'Amont et Saint-Féliu d'Avall, et concernant la participation aux frais de scolarité pour les enfants scolarisés hors de leur commune de domicile légal, pourrait être signée.

Après lecture du projet de charte, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise Monsieur le Maire à signer cette charte.

### Désignation Jurés d'Assises

Monsieur Le Maire informe l'assemblée que, par courrier du 30 mars 2016, Madame la Préfète nous informait qu'il nous appartenait de désigner la liste préparatoire des jurés d'assises pour l'année 2017.

Un tirage au sort, à partir de la liste électorale, est effectué.

Madame JACQUET Monique, Madame BONNET Fanny, Madame SESTACH épouse PERONNE Michèle, Monsieur COKELAER Christian, Monsieur PUJOL Frédéric, Madame JOUANOLA veuve AUSSEIL Jeannette, Madame TAGNERES Bernadette, Monsieur BONNEROT Michel et Monsieur BARRILLON Patrick ont été désignés. Un courrier leur sera adressé afin de les avertir.

### Enquête publique (DE\_2016\_033)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les services de l'Etat ont déposé en Mairie un dossier d'enquête publique, relatif à la régularisation administrative d'ouvrages d'irrigation sur les Communes de Thuir, Saint-Féliu d'Avall, Saint-Féliu d'Amont, Camélas et Millas, pour l'EARL "Les Vergers d'Ille Roussillon" (Arrêté Préfectoral n°DDTM/SER/2016063-0001). Monsieur le Maire présente le projet et précise que le Conseil Municipal est invité à donner son avis sur la demande de projet de l'EARL "Les Vergers d'Ille Roussillon". Cette enquête se déroule du lundi 4 avril 2016 au lundi 9 mai 2016 inclus. Un dossier d'enquête, ainsi qu'un registre destiné à recevoir les observations du public, ont été déposés et mis à la disposition du public en Mairie. Après avoir consulté les pièces du dossier soumis à l'enquête publique, Monsieur le Maire sollicite le Conseil Municipal afin d'émettre un avis favorable au projet présenté par l'EARL "Les Vergers d'Ille Roussillon".

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, émet un avis favorable au projet de régularisation administrative d'ouvrages d'irrigation sur les Communes de Thuir, Saint-Féliu d'Avall, Saint-Féliu d'Amont, Camélas et Millas et signale une erreur matérielle en page 30 du dossier étude d'impact. En effet, le Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Saint-Féliu d'Amont a été approuvé le 15 octobre 2008 et non le 05 juillet 2013 ; avec une mise à jour approuvée le 29 mai 2013 et non le 18 mai 2012 et ajoute que le Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Saint-Féliu d'Amont a été mis à jour (modification simplifiée n°2) le 23 septembre 2015.

### Vote du compte de gestion 2015 (eau assainissement) (DE\_2016\_034)

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le budget primitif de l'exercice 2015 ainsi que toutes les décisions modificatives s'y rapportant. A la clôture de l'exposé, l'Assemblée délibérante déclare à l'unanimité que le compte de gestion, dressé par le Receveur Municipal, n'appelle aucune observation.

### Vote du compte Administratif 2015 (eau assainissement) (DE\_2016\_035)

Monsieur le Maire ayant quitté la salle, le Premier Adjoint, Monsieur Jean-Pierre PASCAL présente le compte administratif de l'exercice écoulé. Les Membres présents déclarent à l'unanimité que le compte administratif, dressé par l'Ordonnateur, n'appelle aucune observation.

Affectation du résultat de fonctionnement 2015 (budget eau assainissement)  
(DE\_2016\_036)

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
  - statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
  - constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de 31 246.95 €
- Les membres du Conseil Municipal décident d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>Pour Mémoire</b>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	4 279.65
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE :</b>	
<b>EXCEDENT</b>	<b>31 246.95</b>
<b>Résultat cumulé au 31/12/2015</b>	<b>31 246.95</b>
<b>A. - EXCEDENT AU 31/12/2015</b>	<b>31 246.95</b>
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporté	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	31 246.95
<b>B. - DEFICIT AU 31/12/2015</b>	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Prix de vente de l'eau (DE\_2016\_037)

Les Membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et/ou représentés décident de reconduire pour l'année 2016 les tarifs de l'année précédente

A savoir :

Le prix de l'eau à 1,05€ par m3

Le montant de la redevance assainissement à 1,20€ par m3 d'eau consommée.

Vote du budget primitif M49 (DE\_2016\_038)

Monsieur le Maire expose à l'assemblée municipale la proposition de budget pour l'exercice 2016.

Le Conseil Municipal ouï le Maire et après en avoir délibéré

✓ Vote : POUR = 14      CONTRE = 0      ABSTENTION = 0

✓ Adopte le budget primitif de l'exercice comme suit :

- Equilibre de la section de fonctionnement à 203.675,40 euros
- Equilibre de la section d'investissement à 188.739,58 euros

✓ et précise que le budget de l'exercice a été établi en conformité avec la nomenclature M49.

### Vote du compte de gestion 2015 (budget communal) (DE\_2016\_039)

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le budget primitif de l'exercice 2015 ainsi que toutes les décisions modificatives s'y rapportant. A la clôture de l'exposé, l'Assemblée délibérante déclare à l'unanimité que le compte de gestion, dressé par le Receveur Municipal, n'appelle aucune observation.

### Vote du compte administratif 2015 (budget communal) (DE\_2016\_040)

Monsieur le Maire ayant quitté la salle, le Premier Adjoint, Monsieur Jean-Pierre PASCAL présente le compte administratif de l'exercice écoulé. Les Membres présents déclarent à l'unanimité que le compte administratif, dressé par l'Ordonnateur, n'appelle aucune observation.

### Affectation du résultat de fonctionnement 2015 (budget communal) (DE\_2016\_041)

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice

- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice

- constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de 169 354.42 €

Les membres du Conseil Municipal décident d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>Pour Mémoire</b>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	9 472.88
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	34 939.31
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE :</b>	
EXCEDENT	159 881.54
Résultat cumulé au 31/12/2015	169 354.42
<b>A - EXCEDENT AU 31/12/2015</b>	<b>169 354.42</b>
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	55 774.52
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	113 579.90
<b>B.- DEFICIT AU 31/12/2015</b>	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

### Taux d'imposition (DE\_2016\_042)

L'assemblée Municipale a voté les taux des trois taxes qui restent les mêmes qu'en 2015 : 11,97% pour la taxe d'habitation, 21,18% pour le foncier bâti et 48,34% pour le foncier non bâti.

### Vote du budget primitif M14 (DE\_2016\_043)

Monsieur le Maire expose à l'assemblée municipale la proposition de budget pour l'exercice 2016.

Le Conseil Municipal ouï le Maire et après en avoir délibéré

✓ Vote : POUR = 14      CONTRE = 0      ABSTENTION = 0

✓ ADOPTE le budget primitif de l'exercice comme suit :

- Equilibre de la section de fonctionnement à 803.004,58 euros
- Equilibre de la section d'investissement à 694.621,82 euros

✓ PRECISE que le budget de l'exercice a été établi en conformité avec la nomenclature M14.

## Questions diverses :

- Marché "aire de jeux - espace festif"

Monsieur Le Maire et Marie-Françoise LANCIAUX informent l'assemblée du résultat de l'ouverture des plis concernant le marché "aire de jeux - espace festif" qui a eu lieu cet après-midi à 17 heures. Les membres de la Commission d'Appel d'Offre (CAO) proposent qu'une négociation soit faite auprès des entreprises.

- Travaux "la Carrerade"

Robert OLIVE présente le devis envoyé par le SYDEEL concernant les travaux à la Carrerade. Les élus demandent à ce que celui-ci soit réétudié.

- ASA "canal du Moulin"

Jean-Christophe BOURQUIN fait un compte rendu-rendu de la réunion de l'ASA "canal du moulin" à laquelle il a assisté.

- Travaux 5ième classe

Monsieur Le Maire fait part du coût prévisionnel du projet 5ième classe.